

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1234

16 mai 2012

SOMMAIRE

Actavis Acquisition Debt S.à r.l.	59211	SEB Global Invest 15 - SICAV - FIS	59192
Actavis Hold S.à r.l.	59212	SEB JINIFE Global Equity Fund 11 - SICAV	
Actavis New S.à r.l.	59216	- FIS	59193
Actavis PIK S.à r.l.	59218	Sépia S.à r.l.	59197
Almack S.A.	59194	Spydloc Luxembourg Sàrl	59192
Alpha Strategy Premium, S.C.A., SICAV-		SunEd Reserve Luxco Parent IV	59191
SIF	59229	Sweet Re	59222
Arisa Assurances	59193	Tishman Speyer Brienner Strasse G.P. S.à	
ARISA Ré	59213	r.l.	59193
Asteri Holding S.A.	59231	Tishman Speyer Caffamacherreihe Hol-	
ATAG Asset Management (Luxembourg)		dings S.à.r.l.	59203
S.A.	59232	Tishman Speyer ESO Finance S.à r.l. ...	59198
Bertram Global Assets S.A.	59202	Tishman Speyer ESO Finance Holdings (Luxem-	
Cardintel Investments Financiers S.A. ...	59213	bourg) S.à r.l.	59208
Commonwealth Luxembourg Holdings S.à		Tishman Speyer French Core Holdings S.à	
r.l.	59211	r.l.	59189
Concept.Com S.A.	59220	Tishman Speyer French Venture Holdings	
Crèche La Petite Sirène S.à.r.l.	59213	S.à r.l.	59210
Crista Invest	59216	Tishman Speyer Lumiere Holdings I S.à r.l.	
Degato International S.à r.l.	59219	59212
Eiger Private Investments S.A.	59190	Tishman Speyer Pont Cardinet S.à r.l. ...	59217
Fimov S.A.	59204	Tishman Speyer Q106 L.P. S.à.r.l.	59219
GS Tech S.A.	59194	Tishman Speyer Rentiers Holdings II S.à	
Iberlux Investment S.A.	59232	r.l.	59222
Interchauffage S.à r.l.	59229	Tishman Speyer Rentiers Holdings I S.à r.l.	
Luxetanche S.A.	59204	59221
Mencalux S.à r.l.	59199	Tishman Speyer Santa Margherita II S.à r.l.	
Menuiserie Epper S.à r.l.	59191	59218
Nolux S.A.	59186	Trident Luxembourg 1 S.à r.l.	59220
Optimize S.A.	59209	Trident Luxembourg 2 S.à r.l.	59232
RCG Re III S.A.	59214	Weather Capital Special Purpose 1 S.A.	
RESALIFE Holding S.à r.l.	59197	59223
RisenSky Solar Energy S.à r.l.	59205	Wishes & More	59227

Nolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.080.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société CHRONO WASH SAS ayant son siège social à F-75012 Paris 9 Rue Biscornet inscrite au R.C.S. Paris sous le numéro 388191769,

représentée par Madame Katia ROTI, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de NOLUX S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) divisé en TROIS CENT DIX (310) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois de juin à 14.45 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires;

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 5 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

La société CHRONO WASH SAS, précitée	310 actions
Total:	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200,-

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

1.- Monsieur Henri DE SEZE, demeurant à F-75005 Paris, 23 Quai de la Tournelle

2.- Madame Frédérique VIGNERON, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg

3.- Madame Patricia JUPILLE, demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg

Monsieur Henri DE SEZE, prénommé est nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- GORDALE MARKETING LIMITED ayant son siège social à Strovolos Center, Office 204 Strovolos, Strovolou 77, P.C. 2018 Nicosia, Chypre enregistrée sous le numéro: HE 155572.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2012. Relation: LAC/2012/14758. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012043216/162.

(120057868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.950.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 février 2012 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société:

- Mademoiselle Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979, à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées avec effet immédiat et pour une durée indéterminée à la fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, avec adresse professionnelle à MesseTurm, 41. OG, Frankfurt am Main, D-60308, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique, Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, prénommé,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, prénommé,

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012043330/47.

(120057023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Eiger Private Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 112.429.

L'an deux mille douze, le premier mars.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "EIGER PRIVATE INVESTMENTS S.A.", avec siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, en date du 5 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 521 le 11 mars 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1780 le 4 août 2011,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 112.429,

L'assemblée est ouverte à 16.10 heures sous la présidence de Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne LAUER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Raccourcissement de l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 2011 pour l'arrêter au 30 novembre 2011.

2.- Modification subséquente de l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante: "L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de chaque année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la Loi."

II.- Que les actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent étant indiqué sur une liste de présence, laquelle après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ainsi que les procurations des actionnaires ici représentés.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social du premier décembre jusqu'au trente novembre au lieu du premier janvier au trente et un décembre.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 17 des statuts de la société afin de refléter la résolution précédente, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 17.** L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de chaque année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la Loi."

Disposition transitoire

L'exercice social ayant commencé au 1^{er} janvier 2011 est clôturé au 30 novembre 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.20 heures.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, sont évalués à 800,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: PIERRU, LAUER, CAURLA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 mars 2012 Relation: LAC/2012/10628. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012043028/58.

(120057644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

SunEd Reserve Luxco Parent IV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.150.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 22 mars 2012

1. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de type B.
2. Monsieur David CATALA a démissionné de son mandat de gérant de type B.
3. Madame Adela IANCU a démissionné de son mandat de gérante de type B.
4. Monsieur Alberto MORPURGO, administrateur de sociétés, né à Trieste (Italie), le 31 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de type B pour une période indéterminée.
5. Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de type B pour une période indéterminée.
6. Monsieur Christophe Emmanuel SACRE, administrateur de sociétés, né à Ottignies (Belgique), le 22 janvier 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de type B pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 12.04.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SunEd Reserve Luxco Parent IV

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012044467/24.

(120058897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Menuiserie Epper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 142.278.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend zwölf.

den zweiten April.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitze zu Echternach,

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Gerhard EPPER, Techniker, wohnhaft in D-54340 Longuich, 21, Im Hospitalsfeld.

2.- Herr Martin EPPER, Schreinermeister, wohnhaft in D-54340 Longuich, Maiswiese 41.

Welche Kompargenten den instrumentierenden Notar ersuchten nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MENUISERIE EPPER S.à r.l., mit Sitz in L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 142.278 (NIIN 2008 2441 876) gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 14. Oktober 2008, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2631 vom 28. Oktober 2008, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 18. August 2009, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1792 vom 16. September 2009;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 31. März 2011, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1309 vom 16. Juni 2011.

II.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünf und zwanzig Euro (€ 125.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Gerhard EPPER, vorgeannt, zehn Anteile	10
2.- Herr Martin EPPER, vorgeannt, neunzig Anteile	90
Total: ein hundert Anteile	100

III.- Dass die Gesellschaft MENUISERIE EPPER S.à r.l. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

IV.- Dass die Gesellschaftsanteile weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte darauf geltend machen können.

V.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.

VI.- Dass mit Ausnahme der Kosten der gegenwärtigen Auflösung, alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind.

VII.- Dass die Komparenten, alleinige Eigentümer dieser Anteile, nach eingehender Belehrung die folgenden Beschlüsse gefasst haben:

Erster Beschluss

Die Komparenten beschliessen die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft MENUISERIE EPPER S.à r.l., mit Wirkung vom heutigen Tage an.

Zweiter Beschluss

Die Aktiva und die Passiva der Gesellschaft werden von den Komparenten gemäß den gesetzlichen Bestimmungen und ihren Anteilen entsprechend übernommen.

Dritter Beschluss

Die Komparenten erteilen den Geschäftsführern volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate betreffend die Geschäftsführung.

Vierter Beschluss

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während fünf Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden: D-54340 Longuich, 21, Im Hospitalsfeld.

Weiterhin erklären die Komparenten dass sie keine Forderungen zu stellen haben, weder gegen die Gesellschaft, noch gegeneinander.

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die Komparenten, die gegenwärtige Urkunde mit dem handelnden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. EPPER, M. EPPER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 avril 2012. Relation: ECH/2012/594. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, den 10. April 2012.

Référence de publication: 2012043195/59.

(120057185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Spydloc Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 162.987.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012043276/12.

(120057998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

SEB Global Invest 15 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 133.429.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012043290/11.

(120057892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

SEB JINIFE Global Equity Fund 11 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 133.427.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012043291/11.

(120057859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Arisa Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 52.496.

Verwaltungsrat

Auf der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre am 10. April 2012 wurden als Mitglieder des Verwaltungsrates für eine Amtszeit bis zur Aktionärsversammlung in 2015 gewählt:

- Herr Dr. Hans Plattner, Administrateur Délégué, Wohnhaft in Avenue Pasteur 55-57, L-2311 Luxembourg-Stadt, Luxembourg,

- Herr Josef Halbig, Direktor, Wohnhaft in Waldheimstr. 18A, D-82166 Gräfelfing, Deutschland,

- Herr Heinz-Peter Welter, Direktor, Wohnhaft in Vogelsangstr. 8, D-82131 Gauting, Deutschland.

Luxembourg, den 11.04.2012.

Référence de publication: 2012043991/15.

(120058488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Tishman Speyer Brienner Strasse G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.067.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 février 2012 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société:

- Mademoiselle Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979, à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées avec effet immédiat et pour une durée indéterminée à la fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

- Monsieur Gybert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Bernard Penaud, né le 10 décembre 1965 à Brive-la-Gaillarde, France, avec adresse professionnelle au 49-51, avenue George V, 75008 Paris, France,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, prénommé,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, prénommé,

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2012043324/48.

(120057328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Almack S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.756.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration le 5 mars 2012, que le conseil d'administration a décidé à l'unanimité d'approuver et de ratifier:

- Que le siège social de la société est transféré au 51 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg, et ceci à compter du 20 février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012043985/17.

(120058224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

GS Tech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 168.059.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L1449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.780,

ici représentée par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 mars 2012.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme quelle va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "GS Tech S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 29 mars 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4 mai à 17.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2012.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2013.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par la comparante et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents (1.300,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte en France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy en France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm en Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n°B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Sabella et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 avril 2012. LAC/2012/14967. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012043107/154.

(120057131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

**Sépia S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi,
(anc. RESALIFE Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 117.310.

L'an deux mille douze, le troisième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Centuria Real Estate Asset Management International S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 96465,

ici représentée par Mademoiselle Bérengère Fichant demeurant professionnellement à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que Centuria Real Estate Asset Management International S.A., précitée est le seul actuel associé (l'"Associé Unique") de la société à responsabilité limitée RESALIFE Holding S. à r.l. constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117310 (la "Société"), constituée suivant acte

reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg en date du 19 juin 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1614 du 25 août 2006.

- que les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité en date du 27 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2256 du 22 octobre 2010.

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 25.000 représenté par 250 parts sociales de EUR 100 chacune.

- que l'ordre du jour est le suivant:

- Modification de l'objet social de la Société qui sera dorénavant centré essentiellement sur l'activité de prise de mandats dans des structures luxembourgeoises et en conséquence l'article 2 des statuts qui sera lira comme suit: La société a pour objet la prise de mandats d'Administrateurs et/ou de Gérants dans des entreprises luxembourgeoises. La société peut également effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies. En outre, la société peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

- Modification de la dénomination de la Société en Sépia S. à r.l. et en conséquence de l'article 4 des statuts de la Société.

- Divers.

Ensuite, la partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société qui sera dorénavant centré essentiellement sur l'activité de prise de mandats dans des structures luxembourgeoises et en conséquence l'article 2 des statuts de la Société qui sera lira comme suit:

Art. 2. La société a pour objet la prise de mandats d'Administrateurs et/ou de Gérants dans des entreprises luxembourgeoises. La société peut également effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies. En outre, la société peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société en Sépia S. à r.l.

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la société qui se lira comme suit:

" **Art. 4.** La Société aura la dénomination de Sépia S. à r.l."

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bérange Fichant, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 04 avril 2012. LAC/2012/ 15627. Reçu 75.-.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012043261/63.

(120057683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Tishman Speyer ESOF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.669.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 février 2012 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société:

- Mademoiselle Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 2012, à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat et pour une durée illimitée à la fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L1930 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, avec adresse professionnelle à MesseTurm, 41. OG, Frankfurt am Main, D-60308, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2012043328/45.

(120057302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Mencalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 166.819.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of December, before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

there appeared:

Mr Santiago ALARCÓ CANOSA, residing at calle Hoyos del Espino no. 6, 28035 Madrid, Spain duly represented herein by Ms Sofia Afonso-da Chao Conde, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on December 28, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereinabove, requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole legal and economic beneficiary (the "Sole Shareholder") of all five hundred (500) ordinary registered shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, in the issued share capital of MENCALUX S.à r.l., a private limited liability company according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by notarial deed of the undersigned notary on December 21, 2011, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Registry, having its registered offices at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, (such company hereinafter: the "Company");

II. The appearing party wishes to proceed to a general meeting of shareholders of the Company, of which the agenda is worded as follows:

a) Waiver of convening formalities.

b) Increase of the Company's share capital from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to twelve thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 12,525) through the issuance of one (1) new share of a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) (such share hereinafter the "New Share"), by way of a contribution in kind of one hundred per cent. (100%) of the shares in Larcafin S.L., a Spanish public company limited by shares, having its registered offices at calle Luis Muriel 12-bajo, 28004 Madrid, registered with the Commercial Registry of Madrid under no. B 83710566 ("Larcafin"), consisting of thirty-five thousand three hundred (35,300) ordinary shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each (such shares to be contributed: the "Larcafin Shares") and a receivable of the Sole Shareholder on Larcafin under a profit participating loan agreement entered into by and between Larcafin and the Sole Shareholder on December 28, 2009 for an amount of FIVE MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY-ONE THOUSAND NINE HUNDRED AND FOUR EUROS AND THIRTY-ONE CENTS (EUR 5,821,904.31) (the "Receivable" and collectively with the Larcafin Shares to be contributed hereinafter the "Contribution"), in an aggregate amount of SIX MILLION ONE HUNDRED SEVENTY FOUR THOUSAND NINE HUNDRED AND FOUR EURO AND THIRTY-ONE EURO CENTS (EUR 6,174,904.31), whereby the value of the Contribution exceeding the aggregate nominal value of the New Share to be issued, being an amount of SIX MILLION ONE HUNDRED AND SEVENTY FOUR THOUSAND EIGHT HUNDRED AND SEVENTY NINE EURO AND THIRTY-ONE EURO CENTS Euro (EUR 6,174,879.31) shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

c) Liberation of the New Shares by way of the Sole Shareholder making the Contribution.

d) Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items b) and c).

e) Miscellaneous.

The general meeting of shareholders of the Company ("Meeting") then proceeded to take the following resolutions unanimously:

First resolution

The entire share capital being present or validly represented, the Meeting waived any and all formalities in relation to the holding of a general meeting of shareholders of the Company, considered itself as duly convened and declared to have full knowledge of the agenda of the present resolutions which was communicated in advance.

Second resolution

The Meeting resolved to increase the capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to twelve thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 12,525) through the issuance of the New Share and to have this New Shares paid up by way of the Sole Shareholder making a contribution in kind of the Larcafin Shares and the Receivable, in an aggregate amount of SIX MILLION ONE HUNDRED SEVENTY FOUR THOUSAND NINE HUNDRED AND FOUR EURO AND THIRTY-ONE EURO CENTS (EUR 6,174,904.31), and furthermore resolved that the value of the Contribution exceeding the nominal value of the New Share to be issued, being an amount of SIX MILLION ONE HUNDRED AND SEVENTY FOUR THOUSAND EIGHT HUNDRED AND SEVENTY NINE EURO AND THIRTY-ONE EURO CENTS Euro (EUR 6,174,879.31) shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

Proof of existence and value of the Larcafin Shares and the Receivable has been given by way of a description and valuation statement drawn up by the sole manager of the Company and a certificate of the Sole Shareholder on December 28, 2011.

The Meeting furthermore resolved that to the extent that, at any point in time after the intended capital increase of the Company taking effect, it is determined that the value of the Contribution is less, or as the case may be, more than, SIX MILLION ONE HUNDRED SEVENTY FOUR THOUSAND NINE HUNDRED AND FOUR EURO AND THIRTY-ONE EURO CENTS (EUR 6,174,904.31), the balance of the share premium reserve of the Company shall be adjusted accordingly.

Third resolution

The Meeting declared that, as a result of the issuance of the New Share, the number of shares in the Company's issued share capital is raised from five hundred (500) registered ordinary shares of a nominal value of twenty-five (EUR 25) each, to five hundred and one (501) registered ordinary shares with a nominal value of EUR 25 (twenty five Euro) each, all subscribed and fully paid in by way of the Sole Shareholder making the Contribution as described hereinabove.

Fourth resolution

Consequently, the Meeting resolved to amend the provisions of Article 5.1 of the Company's articles of association as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR12,525), represented by five hundred and one (501) shares in registered form with a nominal value of twenty-five Euro (25. -) each, all subscribed and fully paid-in."

Estimated costs

The cost, remuneration or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately four thousand euro (€ 4,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that as per the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a version in French. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French version of this deed, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first mentioned above.

The notarial deed having been read to the representative of the appearing party, the said person signed together with the notary, this present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre, par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

a comparu:

Monsieur Santiago ALARCÓ CANOSA, résidant au calle Hoyos del Espino no. 6, 28035 Madrid, Espagne (ci-après «l'Associé Unique»), ici dûment représentée par Madame Sofia Afonso-da Chao Conde, de résidence professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 28 décembre 2011, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

La partie comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La partie comparante est l'associé unique (ci-après: «l'Associé Unique») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Mencalux S. à r.l.", ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, dans le processus d'être immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 21 décembre 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après: la «Société»).

II. La partie comparante souhaite de procéder à une assemblée générale des associés de la Société, dont l'ordre du jour et libellé comme suit:

a) Renonciation aux formalités de convocation de l'assemblée générale des associés de la Société;

b) Augmentation du capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525) par émission d'une (1) part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) (ci-après: la «Nouvelle Part Sociale») par apport en nature de cent pour cent (100%) des parts sociales de la société LARCAFIN S.L., société anonyme selon les lois d'Espagne, ayant son siège social au calle Luis Muriel 12-bajo, 28004 Madrid, immatriculée au Registre de Commerce de Madrid sous le no. B 83710566 ("Larcafin"), composé de trente cinq mille trois cent (35.300) parts sociales d'une valeur nominal de dix euros (EUR 10.-) chacune (les parts sociales de Larcafin ci-après les «Actions Larcafin») et (ii) une créance en vertu d'un prêt participatif aux profits conclu par l'Associé Unique et Larcafin en date du 28 décembre 2009 pour un montant de cinq millions huit cent vingt-et-un mille neuf cent quatre euros et trente-et-un centimes d'Euro (EUR 5,821,904.31) (la «Créance») et collectivement avec les Actions Larcafin ci-après «l'Apport en Nature»), d'une valeur intégrale de SIX MILLIONS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE NEUF CENT QUATRE EUROS ET TRENTE-ET-UN CENTIMES D'EURO (EUR 6.174.904,31), dont la valeur de l'Apport en Nature excédant la valeur nominale intégrale des Nouvelles Parts Sociales à émettre, étant un montant de SIX MILLION CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF EURO ET TRENTE-ET-UN CENTIMES D'EURO (EUR 6,174,879.31) sera attribué au réserve de prime d'émission;

c) Libération des Nouvelles Parts Sociales par l'Associée Unique par l'Apport en Nature.

d) Modification subséquente des dispositions de l'article 5.1. de statuts de la Société de manière à refléter les résolutions à prendre sur base des points b) et c) ci-dessus;

e) Divers.

L'assemblée générale des associés de la Société («l'Assemblée») a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présent où représentée à l'assemblée générale des associés, l'Assemblée décide de renoncer aux toutes formalités de convocation d'une assemblée générale des associés de la Société, se considère comme être dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui ont été communiquées au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525), par émission de la Nouvelle Part Sociale et de libérer cette Nouvelle Part Sociale par voie d'un apport en nature des Actions Larcafin et de la Créance pour un montant totale de SIX MILLIONS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE NEUF CENT QUATRE EUROS ET TRENTE-ET-UN CENTIMES D'EURO (EUR 6,174,904.31) et d'attribuer la valeur de l'Apport en Nature excédant la valeur nominale de la Nouvelle Part Sociale à émettre, étant un montant de SIX MILLIONS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF EURO ET TRENTE-ET-UN CENTIMES D'EURO (EUR 6,174,879.31) au réserve de prime d'émission.

Preuve de l'existence et de la valeur des Actions Larcafin et de la Créance a été donnée par voie d'un certificat de description et d'évaluation, établi par le gérant unique de la Société et d'un certificat de l'Associé Unique en date du 28 décembre, 2011.

L'Assemblée décide, au cas où, à n'importe quel moment après l'augmentation du capital social de la Société a pris effet, il est déterminé que la valeur de l'Apport en Nature est inférieure, ou, le cas échéant, supérieure, à SIX MILLIONS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE NEUF CENT QUATRE EUROS ET TRENTE-ET-UN CENTIMES D'EURO (EUR 6,174,904.31), le solde de la réserve de prime d'émission de la Société devra être ajusté en conséquence.

Troisième résolution

L'Assemblée déclare que, suite à cette augmentation du capital social de la Société par création et émission de la Nouvelle Part Sociale, le nombre des parts sociales du capital social de la Société a été augmenté de cinq cent (500) parts sociales à cinq cent et une (501) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, entièrement libérées par l'Apport en Nature par l'Associé Unique.

Quatrième résolution

Suite à cette augmentation du capital social, l'Assemblée décide de modifier les dispositions de l'Article 5 des statuts de la Société et leur donner la teneur suivante:

" Art. 5.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525), représenté cinq cent et une (501) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-), toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros (€ 4.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2012. Relation: EAC/2012/392. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012042139/176.

(120055738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Bertram Global Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 96.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012045045/9.

(120060465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Tishman Speyer Caffamacherreih Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.233.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 février 2012 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société:

- Mademoiselle Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979, à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées avec effet immédiat et pour une durée indéterminée à la fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Bernard Penaud, né le 10 décembre 1965 à Brive-la-Gaillarde, France, avec adresse professionnelle au 49-51, avenue George V, 75008 Paris, France,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, prénommé,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, prénommé,

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2012043325/48.

(120057305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Fimov S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 150.047.

—
Extrait du conseil d'administration tenu en date du 1^{er} février 2012

Le conseil d'administration décide de coopter Mademoiselle Céline JULIEN avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II, L – 1840 Luxembourg, comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Jacob EDANG démissionnaire, dont elle terminera le mandat.

Par conséquent, son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012044115/13.

(120058117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Luxetanche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Ellange, 27, Z.A.E. "Le Triangle Vert".
R.C.S. Luxembourg B 148.111.

—
L'an deux mille douze, le trois avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUXETANCHE S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1818 Howald, 11, rue des Joncs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148111, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1923 du 2 octobre 2009, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2009, , publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2473 du 19 décembre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Howald à L-5691 Ellange, 27 Z.A.E "Le Triangle Vert".
2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 4 des statuts.
3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Howald à L5691 Ellange, 27 Z.A.E "Le Triangle Vert" et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

59205

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 avril 2012. Relation GRE/2012/1235. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012043168/55.

(120057941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

RisenSky Solar Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.860.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.076.

—
In the year two thousand twelve, on the sixteenth day of the month of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Risen Energy (Hongkong) Co.,Ltd., a private company governed by the laws of Hong Kong, having its registered office at Room 1401, 14/F, World Commerce Centre, Harbour City, 7-11 Canton Road, Tsimshatsui, Kowloon, Hong Kong, registered at the Registrar of Companies of Hong Kong under company number 1519990 (hereafter "Risen"),

Sky Capital Europe S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 152 663 (hereafter "Sky Capital"),

all here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal in March 2012.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare being the shareholders (the "Shareholders") of RisenSky Solar Energy S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty thousand Euro (EUR 5,020,000.-), having its registered office at 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (the "Company");

III. The appearing parties, represented as above mentioned, therefore declare that the present meeting is validly constituted and, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred forty thousand Euro (EUR 840,000.-) so as to raise it from its current amount of five million twenty thousand Euro (EUR 5,020,000.-) represented by five million twenty thousand (5,020,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of five million eight hundred sixty thousand Euro (EUR 5,860,000.-) represented by five million eight hundred sixty thousand (5,860,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

2. To issue eight hundred forty thousand (840,000) shares (the "New Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the rights and privileges attached thereto pursuant to the articles of association of the Company (the "Articles").

3. To accept the subscription of such New Shares as follows:

a) hundred forty thousand (840,000) shares by Sky Capital

4. To amend the first paragraph of article 6.1 of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 3. above, as follows:

" **6.1. Subscribed and Paid-up share capital.** The Company's share capital is fixed at five million eight hundred sixty thousand Euro (EUR 5,860,000.-) represented by five million eight hundred sixty thousand (5,860,000) shares ("parts sociaux") (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up."; and

5. Miscellaneous.

The appearing parties have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders of the Company RESOLVE to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred forty thousand Euro (EUR 840,000.-) so as to raise it from its current amount of five million twenty thousand Euro (EUR 5,020,000.-) represented by five million twenty thousand (5,020,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of five million eight hundred sixty thousand Euro (EUR 5,860,000.-) represented by five million eight hundred sixty thousand (5,860,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Shareholders RESOLVE to issue eight hundred forty thousand (840,000) shares (the “New Shares”), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Articles.

Subscription / Payment

There now appears Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact by virtue of the proxies above-mentioned.

Sky Capital, prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to the New Shares and to make payment in full for all such New Shares by a contribution in cash of a total amount of eight hundred forty thousand Euro (EUR 840,000.-).

The persons appearing declared that all the New Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of eight hundred forty thousand Euro (EUR 840,000.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Subscription Table:

Further to the above mentioned share capital increase, the share capital of the Company shall be divided and held as follows:

Shareholders:	Number of shares in the Company of EUR 1 each:	EGM 1:	Total subscription value (in EUR):	Percentage (in EUR):
Risen	3,514,000	0	3,514,000	60%
Sky Capital	<u>1,506,000</u>	<u>840,000</u>	<u>2,346,000</u>	<u>40%</u>
TOTAL	5,020,000	840,000	5,860,000	100%

Third resolution

The Shareholders RESOLVE to amend the first paragraph of article 6.1 of the Articles so as to reflect the resolutions adopted above, as follows:

“ **6.1. Subscribed and Paid-up share capital.** The Company’s share capital is fixed at five million eight hundred sixty thousand Euro (EUR 5,860,000.-) represented by five million eight hundred sixty thousand (5,860,000) shares (“parts sociales”) (hereafter, the “Shares”), with a nominal value of one Euro (1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand three hundred euro (€ 2,300.-).

Declaration

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L’an deux mille douze, le seizième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Risen Energy (Hongkong) Co.,Ltd., une société privée constituée sous les lois de Hong Kong, ayant son siège social à Room 1401, 14/F, World Commerce Centre, Harbour City, 7-11 Canton Road, Tsimshatsui, Kowloon, Hong Kong, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro de société 1519990 (“Risen”),

- Sky Capital Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152 663 (“Sky Capital”),

toutes ici représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu de procurations sous seing privé données en mars 2012.

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumise à l’enregistrement.

II. Les parties comparantes déclarent être les associés (les «Associés») de RisenSky Solar Energy S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cinq millions vingt mille euros (5.020.000,- EUR), ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B162.076 (la “Société”).

III. Les parties comparantes, représentées comme mentionnée ci-dessus, déclarent en conséquence que la présente assemblée est valablement constituée, et, ayant reconnue être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social de la Société d’un montant de huit cent quarante mille euros (840 000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cinq millions vingt mille euros (5 020 000,- EUR) représenté par cinq million vingt mille parts sociales (5 020 000), ayant une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, à un montant de cinq millions huit cent quarante mille euros (5 860 000,- EUR) représenté par cinq millions huit cent quarante mille (5 840 000) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (1, EUR) chacune.

2. Emettre huit cent quarante mille (840 000) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), d’une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux statuts de la Société (les «Statuts»).

3. Accepter la souscription de ces Nouvelles Parts Sociales telle que suit:

a) Huit cent quarante mille (840 000) parts sociales par Sky Capital

4. Modifier le premier paragraphe de l’article 6.1 des Statuts de façon à refléter les résolutions adoptées sous les points 1 à 3 ci-dessus, de la façon suivante:

« **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à cinq millions huit cent soixante mille euros (5 860 000,- EUR) représenté par cinq millions huit cent soixante mille (5 860 000) parts sociales (ci-après les “Parts Sociales”) d’une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»; et

5. Divers.

La partie comparante a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT d’augmenter le capital social de huit cent soixante mille euros (860 000,-EUR), pour le porter de son montant actuel de cinq million vingt mille euros (5 020 000,- EUR) représenté par cinq million vingt mille parts sociales (5 020 000), ayant une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, à un montant de cinq millions huit cent soixante mille euros (5 860 000,- EUR) représenté par cinq millions huit cent soixante mille (5 860 000) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT d’émettre huit cent quarante mille (840 000) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), d’une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux Statuts.

Souscription / Paiement

Comparet maintenant Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, en sa qualité de mandataire dûment autorisée en vertu des procurations données sous seing privé visées ci-dessus.

Sky Capital, précitée, agissant par le biais de sa mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales de Sky Capital, et libérer intégralement toutes ces Parts Sociales de Sky Capital par un apport en numéraire d’un montant total de huit cent quarante mille euros (840 000,- EUR).

Les comparantes déclarent que ces Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées en espèces et que la somme totale de huit cent quarante mille euros (840 000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Tableau de Souscription:

Suite à l'augmentation de capital social mentionnée ci-dessus, le capital social de la Société sera divisé et détenu ainsi:

Associés:	Nombre de parts sociales dans la Société de EUR 1 chacune:	AGE 1:	Montant souscrit (in EUR):	Pourcentage du capital social
Risen Energy	3,514,000	0	3,514,000	60%
Sky Capital	1,506,000	840,000	2,346,000	40%
TOTAL	5,020,000	840,000	5,860,000	100%

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts de façon à refléter les résolutions adoptées ci-dessus, de la façon suivante:

« **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à cinq millions vingt mille euros (5 020 000, EUR) représenté par cinq millions vingt mille (5 020 000) parts sociales (ci-après les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.».

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement deux mille trois cents euros (€ 2.300.-).

Déclaration

Le présent acte notarié a été passé à Esch/Alzette, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait aux comparantes, connue du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 mars 2012. Relation: EAC/2012/3888. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012042218/181.

(120055731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.037.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.349.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 février 2012 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société:

- Mademoiselle Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979, à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées avec effet immédiat et pour une durée indéterminée à la fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Pascal Brayer, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Gerard Franklin, né le 13 février 1971 à Bromley, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni,
- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,
- Monsieur Pascal Brayeur, prénommé,
- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, prénommé,
- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2012043329/46.

(120057296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Optimize S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 57, Dicksstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 159.147.

L'an deux mille douze, le vingt-neuf mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Maître Bernard FELTEN, licencié en droit, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2 rue Jean-Pierre Brasseur, ici représentée par Maître Nathalie OLLAGNIER, avocat, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2 rue Jean-Pierre Brasseur, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée à Luxembourg, le 27 mars 2012.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- qu'il est l'actionnaire unique de la société OPTIMIZE S.A. (la "Société"), société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur et un capital social de trente et un mille euros (31.000.- EUR), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, en date du 23 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1056 en date du 19 mai 2011 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique a pris la résolution de transférer le siège social de la Société de la commune de Luxembourg-Ville à la commune de Stadtbredimus.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide plus particulièrement de transférer le siège du 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 57, Dicksstrooss, L-5451 Stadtbredimus.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de fixer la date d'effet du transfert du siège de la société à Stadtbredimus à la date du présent acte.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'actionnaire unique décide de modifier l'alinéa premier de l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Stadtbredimus.”

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide de porter le nombre d'administrateurs à trois et de nommer au sein du conseil d'administration deux nouveaux administrateurs:

- Monsieur René HAMEL, né le 4 septembre 1964, à Eupen (Belgique), demeurant à L-3348 Leudelange, 35, rue des Champs.
- Monsieur Jean-Pierre DETRAIT, né le 28 avril 1953 à Thuin (Belgique), demeurant à L-5451 Stadtbredimus, 57, Dicksstross.

Les mandats des deux nouveaux administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuels, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Ollagnier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 avril 2012. LAC/2012/14970. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012043226/56.

(120057262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.105.925,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.595.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 février 2012 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société:

- Mademoiselle Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979, à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées avec effet immédiat et pour une durée indéterminée à la fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle, L-1930 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, avec adresse professionnelle à MesseTurm, 41. OG, Frankfurt am Main, D-60308, Allemagne,
- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,
- Monsieur Pascal Brayeur, prénommé,
- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, prénommé,
- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012043331/48.

(120057385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Actavis Acquisition Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.012.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 152.943.

Il résulte d'une décision de la Société en date du 13 mars 2012 que KPMG, avec siège social au 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet rétroactif à compter de la date de constitution de la Société, le 28 avril 2010, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012043965/14.

(120058169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Commonwealth Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.555.

Il résulte que l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes en date du 9 février 2012:

1. Démission du Gérant de catégorie A suivant à partir du 5 janvier 2012:

Mr Kurt A. Percy, ayant son adresse professionnelle à One Financial Plaza, Hartford, Connecticut 06101, USA.

2. Nomination du nouveau Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée à compter du 6 janvier 2012:

Mr Michael P. Ryan, né le 10 mars 1969 à New York, USA, ayant son adresse professionnelle à One Financial Plaza, Hartford, Connecticut 06101, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Commonwealth Luxembourg Holdings S.à r.l.

M.C.J. Weijermans

Gérant B

Référence de publication: 2012044032/18.

(120058801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Actavis Hold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 152.938.

Il résulte d'une décision de la Société en date du 13 mars 2012 que KPMG, avec siège social au 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet rétroactif à compter de la date de constitution de la Société, le 28 avril 2010, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en l'année 2012.

L'adresse professionnelle de Claudio Albrecht, gérant, a été modifiée du 10, C/- Obchodna, SK – 106, Bratislava au 20F Chellenstrasse, 6318 Walchwil, Suisse avec effet au 1^{er} août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012043968/16.

(120058168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Tishman Speyer Lumiere Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.022.725,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.242.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 février 2012 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société:

- Mademoiselle Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979, à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées avec effet immédiat et pour une durée indéterminée à la fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Pascal Brayer, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, avec adresse professionnelle à MesseTurm, 41. OG, Frankfurt am Main, D-60308, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,
- Monsieur Pascal Brayeur, prénommé,
- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, prénommé,
- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2012043334/48.

(120057326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

ARISA Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 56.730.

Verwaltungsrat

Auf der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre am 10. April 2012 wurden als Mitglieder des Verwaltungsrates für eine Amtszeit bis zur Aktionärsversammlung in 2015 gewählt:

- Herr Dr. Hans Plattner, Administrateur Délégué, Wohnhaft in Avenue Pasteur 55-57, L-2311 Luxembourg-Stadt, Luxembourg,
- Herr Josef Halbig, Direktor, Wohnhaft in Waldheimstr. 18A, D-82166 Gräfelfing, Deutschland,
- Herr Heinz-Peter Welter, Direktor, Wohnhaft in Vogelsangstr. 8, D-82131 Gauting, Deutschland.
Luxembourg, den 11.04.2012.

Référence de publication: 2012043994/15.

(120058486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Crèche La Petite Sirène S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 115, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 76.294.

L'adresse de la gérante-associée Madame Concetta Claudia RIZZO est désormais la suivante:

1, Ierzeweé
L-1812 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044036/12.

(120058359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Cardintel Investments Financiers S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 50.800.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la société le 28 mars 2012

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012044045/12.

(120058594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

RCG Re III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 28.687.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of December,

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARS:

Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.705 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Edoardo Romano, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, annexed to the today's deed of the undersigned notary number 2868/11.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder owns all of the 350,400 (three hundred fifty thousand four hundred) shares in RCG Re III S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 28.687 (the Company). The Company was incorporated on 11 August 1988 under the name Crea, Compagnie de Réassurance Akzo Nobel S.A. pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, then residing in Mersch, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 302 of 16 November 1988. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 27 October 2010 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2857 on 29 December 2010.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 67 (1) of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of the convening notices;
2. Split of the existing 350,400 (three hundred fifty thousand four hundred) shares of the Company into 14,716,800 (fourteen million seven hundred sixteen thousand eight hundred) shares of the Company;
3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the above changes;
4. Amendment of the share register of the Company (the Register); and
5. Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to split the existing 350,400 (three hundred fifty thousand four hundred) shares of the Company into 14,716,800 (fourteen million seven hundred sixteen thousand eight hundred) shares of the Company. As a result, all the 14,716,800 (fourteen million seven hundred sixteen thousand eight hundred) shares of the Company are currently held by the Sole Shareholder.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles so that it shall now read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at USD 14,716,800 (fourteen million seven hundred sixteen thousand eight hundred United States Dollars) represented by 14,716,800 (fourteen million seven hundred sixteen thousand eight hundred) shares without nominal value."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any director of the Company to individually proceed on behalf of the Company to the

registration in the share register of the Company of the split of the shares, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the date stated at the beginning of the deed.

The deed having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le douze décembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B130.705 (l'Actionnaire Unique),

ici représentée par Edoardo Romano, avocat, demeurant professionnellement au Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, annexée à l'acte de ce jour numéro 2868/11 du notaire instrumentant.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Actionnaire Unique est le détenteur de toutes les 350.400 (trois cent cinquante mille quatre cent) actions de RCG Re III S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.687 (la Société). La Société a été constituée le 11 août 1988 sous le nom Crea, Compagnie de Réassurance Akzo Nobel S.A. par un acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 302 du 16 novembre 1988. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 27 octobre 2010 par un acte de Maître Francis Kessler, notaire, de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2857 du 29 décembre 2010.

II. L'Actionnaire Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'Article 67 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Actionnaire Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Division des 350.400 (trois cent cinquante mille quatre cent) actions de la Société, chacune sans valeur nominale en 14.716.800 (quatorze millions sept cent seize mille huit cent) actions, chacune sans valeur nominale;
3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter la modification visée ci-dessus;
4. Modification du registre des actions de la Société (le Registre), et
5. Divers.

IV. L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Actionnaire Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de diviser les 350.400 (trois cent cinquante mille quatre cent) actions de la Société, chacune sans valeur nominale en 14.716.800 (quatorze millions sept cent seize mille huit cent) actions, chacune sans valeur nominale. Par conséquent, toutes les 14.716.800 (quatorze millions sept cent seize mille huit cent) actions de la Société sont actuellement détenues par l'Actionnaire Unique.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à USD 14.716.800 (quatorze millions sept cent seize mille huit cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 14.716.800 (quatorze millions sept cent seize mille huit cent) actions sans désignation de valeur nominale."

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier le registre des actions de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne par les présentes pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société de procéder individuellement, au nom de la Société, à l'inscription dans le registre des actions de la Société de la division d'actions, et de procéder à toutes les formalités s'y rattachant, le cas échéant.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de l'Actionnaire Unique, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête du mandataire de l'Actionnaire Unique, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date en tête des présentes, à Esch/Alzette.

Après lecture faite au mandataire de l'Actionnaire Unique, ledit mandataire de l'Actionnaire Unique a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Romano, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17667. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012042224/127.

(120055810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Actavis New S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 152.925.

Il résulte d'une décision de la Société en date du 13 mars 2012 que KPMG, avec siège social au 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet rétroactif à compter de la date de constitution de la Société, le 28 avril 2010, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en l'année 2012.

L'adresse professionnelle de Claudio Albrecht, gérant, a été modifiée du 10, C/- Obchodna, SK – 106, Bratislava au 20F Chellenstrasse, 6318 Walchwil, Suisse avec effet au 1^{er} août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012043969/16.

(120058166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Crista Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 109.809.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 décembre 2011

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

Monsieur Patrick ROCHAS avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L – 2530 Luxembourg;

Madame Catherine CALVI avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II, L – 1840 Luxembourg.

L'Assemblée nomme au poste d'administrateur:

Mademoiselle Céline JULIEN avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II, L – 1840 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jacob EDANG dont le mandat est échu.

L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes de la société AUDITEURS ASSOCIES (anciennement AUDITEURS & ADMINISTRATEURS ASSOCIES), avec siège social au 32, Boulevard Joseph II, L – 1840 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012044065/19.

(120058162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Tishman Speyer Pont Cardinet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.635.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 février 2012 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société:

- Mademoiselle Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979, à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées avec effet immédiat et pour une durée indéterminée à la fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, avec adresse professionnelle à MesseTurm, 41. OG, Frankfurt am Main, D-60308, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, prénommé,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, prénommé,

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2012043335/48.

(120057331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Tishman Speyer Santa Margherita II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.850.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.598.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 février 2012 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société:

- Mademoiselle Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979, à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées avec effet immédiat et pour une durée indéterminée à la fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, avec adresse professionnelle à MesseTurm, 41. OG, Frankfurt am Main, D-60308, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique, Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, prénommé,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, prénommé,

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012043342/47.

(120057300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Actavis PIK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 152.928.

—
Il résulte d'une décision de la Société en date du 13 mars 2012 que KPMG, avec siège social au 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet rétroactif à compter de la

date de constitution de la Société le 04 mai 2010, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en l'année 2012.

L'adresse professionnelle de Claudio Albrecht, gérant, a été modifiée du 10, C/- Obchodna, SK – 106, Bratislava au 20F Chellenstrasse, 6318 Walchwil, Suisse avec effet au 1 août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012043970/16.

(120058457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Degato International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 93.278.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 mars 2012

1. Le siège social de la société a été transféré à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.
2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat de gérant signature catégorie A a été acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.
3. A été nommé gérant signature catégorie A pour une durée indéterminée, avec effet au 1^{er} avril 2012:
Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.
4. L'adresse professionnelle de Monsieur Eric LECLERC, gérant signature catégorie A, a été transférée à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2012044073/19.

(120058637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Tishman Speyer Q106 L.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.245.950,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.135.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 15 février 2012 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société:

- Mademoiselle Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979, à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées avec effet immédiat et pour une durée indéterminée à la fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Bernard Penaud, né le 10 décembre 1965 à Brive-la-Gaillarde, France, avec adresse professionnelle au 49-51, avenue George V, 75008 Paris, France,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayer, prénommé,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, prénommé,

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2012043337/48.

(120057312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Concept.Com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.728.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires de la société, en date du 11 avril 2012, que:

L'assemblée a pris note des démissions d'administrateurs et d'administrateurs-délégués, de Monsieur Khagani Bashirov et Monsieur Seymour Ahmadov.

L'assemblée a décidé de réduire le nombre des membres du Conseil d'Administration de quatre (4) à trois (3) et a appelé à la fonction d'administrateur, Monsieur Murad Akhundov, dirigeant de sociétés, né le 24 août 1969 à Bakou (Azerbaïdjan) demeurant à AZ-1000 Bakou (Azerbaïdjan), Hajibekov street 45 apt 80. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2014.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à la suite de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement du 11 avril 2012 que Monsieur Philippe Dauvergne, né le 20 mai 1972 à Fontenay-aux-Roses et demeurant à L-2113 Luxembourg, 23, rue Pierre Maisonnnet a été nommé administrateur-délégué. Il sera chargé de la gestion journalière de la société et il pourra engager la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Pour le conseil d'administration

Eva Rodick

Référence de publication: 2012044524/25.

(120058790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Trident Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.647.

—
Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre en considération ma démission de ma fonction de gérant de votre société, Trident Luxembourg 1 S.à r.l. (RCS 107647), et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 avril 2012.

IBS & PARTNERS SA

Référence de publication: 2012044231/11.

(120058634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Tishman Speyer Rentiers Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.675.225,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.236.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 février 2012 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société:

- Mademoiselle Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979, à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées avec effet immédiat et pour une durée indéterminée à la fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, avec adresse professionnelle à MesseTurm, 41. OG, Frankfurt am Main, D-60308, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, prénommé,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, prénommé,

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2012043338/48.

(120057330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Tishman Speyer Rentiers Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 612.200,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.328.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 février 2012 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société:

- Mademoiselle Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979, à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées avec effet immédiat et pour une durée indéterminée à la fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, avec adresse professionnelle à MesseTurm, 41. OG, Frankfurt am Main, D-60308, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, prénommé,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, prénommé,

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2012043339/48.

(120057334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Sweet Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 68.814.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012045449/9.

(120060339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Weather Capital Special Purpose 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.495.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of March,

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Weather Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1883 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 98.414, (the "Sole Shareholder").

hereby represented by Mr Arnaud Fostier, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 22nd March 2012, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Weather Capital Special Purpose 1 S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 22 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 620, p. 29738, with registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the trade and companies register under number B 125.495 ("Company"). The Company's articles of incorporation have last been amended by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 17 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2619 dated 30 November 2010.

The appearing party declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by one hundred euro (EUR 100.-) so as to raise it from its current amount of six hundred and seventy-two million five hundred and seventy-one thousand five hundred euro (EUR 672,571,500.-) divided into six million seven hundred and twenty-five thousand seven hundred and fifteen (6,725,715) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to an amount of six hundred and seventy-two million five hundred and seventy-one thousand six hundred euro (EUR 672,571,600.-) divided into six million seven hundred and twenty-five thousand seven hundred and sixteen (6,725,716) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

2. To issue one (1) share so as to raise the number of shares from six million seven hundred and twenty-five thousand seven hundred and fifteen (6,725,715) shares to six million seven hundred and twenty-five thousand seven hundred and sixteen (6,725,716) with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of one (1) share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each and to fully pay this new share including a share premium of seventeen million three hundred and twenty-two thousand seven hundred and eighty-six euro and seventy-six cents (EUR 17,322,786,76), by a contribution in kind of a definite, due and payable receivable held by the Sole Shareholder against the Company and in an amount of seventeen million three hundred and twenty-two thousand eight hundred and eighty-six euro and seventy-six cents (EUR 17,322,886,76).

4. To acknowledge the conclusions of the report of the auditor (réviseur d'entreprise agréé) drafted in accordance with article 26-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, on the said contribution.

5. To amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3.

6. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above stated in its capacity of Sole Shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by one hundred euro (EUR 100.-) so as to raise it from its current amount of six hundred and seventy-two million five hundred and seventy-one thousand five hundred euro (EUR 672,571,500.-) divided into six million seven hundred and twenty-five thousand seven hundred and fifteen (6,725,715) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to an amount of six hundred and seventy-two million five hundred and seventy-one thousand six hundred euro (EUR 672,571,600.-) divided into six million

seven hundred and twenty-five thousand seven hundred and sixteen (6,725,716) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to one (1) share so as to raise the number of shares from six million seven hundred and twenty-five thousand seven hundred and fifteen (6,725,715) shares to six million seven hundred and twenty-five thousand seven hundred and sixteen (6,725,716) with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed capital increase.

Subscription - Payment

Thereupon now appeared Mr. Arnaud Fostier, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to one (1) share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each and to fully pay this new share including a share premium of seventeen million three hundred and twenty-two thousand seven hundred and eighty-six euro and seventy-six cents (EUR 17,322,786,76), by a contribution in kind of a definite, due and payable receivable held by the Sole Shareholder against the Company and in an amount of seventeen million three hundred and twenty-two thousand eight hundred and eighty-six euro and seventy-six cents (EUR 17,322,886,76) (the "Contribution").

The Sole Shareholder acting through its duly appointed attorney in fact declares that he is the sole beneficiary and creditor under the Contribution, that there exist no impediments to its transfer. Proof of the rights of the Sole Shareholder under the Contribution has been given to the undersigned notary.

Evidence of the existence and the amount of the Contribution has been given to the notary and the Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the value of the Contribution has been certified at seventeen million three hundred and twenty-two thousand eight hundred and eighty-six euro and seventy-six cents (EUR 17,322,886,76) in a declaration of recipient company signed by the representatives of the Company and confirmed in a report drafted by the auditor (réviseur d'entreprise agréé), PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 400, Route d'Esch, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.570, in accordance with article 26-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. A copy of such declaration and report, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing recognized that the new share has been paid up in kind and that the Company is the owner of the aforementioned receivable in an amount of seventeen million three hundred and twenty-two thousand eight hundred and eighty-six euro and seventy-six cents (EUR 17,322,886,76), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the Sole Shareholder resolved to accept the subscription and payment of the newly issued share with a share premium, and to allot the one (1) newly issued share of the Company to the Sole Shareholder.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to acknowledge the conclusions of the report of the auditor (réviseur d'entreprises agréé) drafted in accordance with article 261 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, on the said Contribution.

Fourth resolution

As a result of the resolutions taken under items 1 to 3, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5.** The share capital of the Company is set at six hundred and seventy-two million five hundred and seventy-one thousand six hundred euro (EUR 672,571,600.-) divided into six million seven hundred and twenty-five thousand seven hundred and sixteen (6,725,716) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each".

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately five thousand nine hundred euro (5,900.00 EUR).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-troisième jour du mois de mars.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Weather Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 12, rue Guillaume Kroll, L-1883 Luxembourg et enregistrée auprès du registre du commerce de Rome sous le numéro B 98.414 (l'"Associé Unique").

représentée par M^e. Arnaud Fostier, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée le 22 mars 2012, qui après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, dûment représenté, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Weather Capital Special Purpose 1 S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 22 mars 2007 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 620, p.29738, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 125.495 et ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1883, Luxembourg (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 17 Juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2619 en date du 30 novembre 2010.

Lequel comparant dûment représenté, a déclaré être parfaitement informé des résolutions devant être prises sur base de l'agenda suivant:

Agenda

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent euro (EUR 100) afin d'augmenter son montant actuel de six cent soixante-douze millions cinq cent soixante et onze mille cinq cents euro (EUR 672.571.500,-) divisé en six millions sept cent vingt-cinq mille sept cent quinze (6.725.715) part sociales ayant une valeur nominale de cent euro chacune (EUR 100) à un montant de six cent soixante-douze million cinq cent soixante et onze mille six cents euro (EUR 672.571.600,-) divisé en six million sept cent vingt-cinq mille sept cent seize (6.725.716) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euro chacune (EUR 100).

2. Emettre une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) afin d'augmenter le nombre de parts sociales d'un montant de six millions sept cent vingt-cinq mille sept cent quinze (6.725.715) part sociales ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune à un montant de six millions sept cent vingt-cinq mille sept cent seize (6.725.716) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune, conférant les droits et privilèges mentionnés dans les statuts de la Société et dans les lois applicables et donnant droit à des dividendes à compter du jour de la décision de l'Associé Unique sur l'augmentation du capital social envisagée.

3. Accepter la souscription d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100) et libération intégrale de la valeur nominale de cette part sociale ainsi que d'une prime d'émission d'un montant de dix-sept millions trois cent vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-six euro et soixante-seize cents (EUR 17.322.786,76) par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique à l'égard de la Société pour un montant de dix-sept millions trois cent vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-six euro et soixante-seize cents (EUR 17.322.886,76).

4. De modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui seront adoptées sous les points 1 à 3.

5. Divers.

La partie comparante, dûment représentée comme indiqué ci-dessus en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent euro (EUR 100) afin d'augmenter son montant actuel de six cent soixante-douze millions cinq cent soixante et onze mille cinq cents euro (EUR 672.571.500,-) divisé en six millions sept cent vingt-cinq mille sept cent quinze (6.725.715) part sociales ayant une valeur nominale de cent euro chacune (EUR 100) à un montant de six cent soixante-douze millions cinq cent soixante et onze mille six cents euro (EUR 672.571.600,-) divisé en six millions sept cent vingt-cinq mille sept cent seize (6.725.716) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euro chacune (EUR 100).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100) afin d'augmenter le nombre de parts sociales d'un montant de six millions sept cent vingt-cinq mille sept cent quinze (6.725.715) part sociales ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune à un montant de six million sept cent vingt-cinq mille sept cent seize (6.725.716) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune,

conférant les droits et privilèges mentionnés dans les statuts de la Société et dans les lois applicables et donnant droit à des dividendes à compter du jour de la décision de l'Associé Unique sur l'augmentation du capital social envisagée

Souscription - Paiement

Est ensuite intervenue Monsieur Arnaud Fostier, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, précitée.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, à une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), et libérer intégralement cette nouvelle part sociale souscrite ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de dix-sept millions trois cent vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-six euro et soixante-seize cents (EUR 17.322.786,76) par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique à l'égard de la Société pour un montant de dix-sept millions trois cent vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-six euro et soixante-seize cents (EUR 17.322.886,76), (l' "Apport").

L'Associé Unique représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare être l'unique bénéficiaire et créancier de l'Apport, qu'il n'existe aucune restriction quant à son libre transfert. La preuve de la propriété par l'Associé Unique de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

L'Associé Unique, agissant à travers son mandat dûment nommé, irrévocablement et inconditionnellement, renonce et décharge la Société de toutes ses obligations et responsabilités à l'égard de l'Associé Unique en rapport avec la créance contributive.

La justification de l'existence et du montant de l'Apport a été rapportée au notaire instrumentant et l'Associé Unique, agissant à travers son mandataire dûment nommé, déclare que la valeur de l'Apport a été certifiée à un montant de dix-sept millions trois cent vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-six euro et soixante-seize cents (EUR 17.322.886,76) dans une déclaration de contribution signée par les représentants de l'Associé Unique et confirmée par un rapport rédigé par le réviseur d'entreprise agréé, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée avec le registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 147.570, conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée. Une copie des déclarations, après avoir été signée "ne varietur" par le détenteur de la procuration et le notaire sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante a déclaré que la nouvelle part sociale a été intégralement payée en nature et que la somme totale de dix-sept millions trois cent vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-six euro et soixante-seize cents (EUR 17.322.886,76) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

L'Associé Unique décida d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et le paiement de la prime d'émission et d'attribuer une nouvelle part sociale à l'Associé Unique.

Quatrième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui doit désormais se lire comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à six cent soixante-douze millions cinq cent soixante et onze mille six cents euro (EUR 672.571.600,-) divisé en six millions sept cent vingt-cinq mille sept cent seize (6.725.716) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euro chacune (EUR 100)."

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à cinq mille neuf cents euro (5.900,-EUR).

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Fostier, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2012. Relation: LAC/2012/13599. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 avril 2012.

Référence de publication: 2012041744/218.

(120054519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

Wishes & More, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 281, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 167.995.

STATUTS

L'an deux mille douze, le quatorze février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Yandengo BLAISE, célibataire, profession libérale, né le 16 mai 1981, à Kinshasa (RDC), domicilié à L-6832 Betzdorf, 12, rue d'Olingen, et

2.- Madame Nathalie PICCINI, célibataire, employée privée, née le 6 décembre 1973, à Esch-sur-Alzette (L), domiciliée à L-6832 Betzdorf, 12, rue d'Olingen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "Wishes & More".

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une école d'art, l'organisation de cours de danse et des événements de tous genres, ainsi que la promotion d'artistes.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Entre associés toutefois, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Libération de parts sociales

Les statuts ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Mr Yandengo BLAISE, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2.- Mme Nathalie PICCINI, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-5887 Hesperange, 281 route de Thionville.

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Yandengo BLAISE, célibataire, profession libérale, né le 16 mai 1981, à Kinshasa (RDC), domicilié à L-6832 Betzdorf, 12, rue d'Olingen, et

- Madame Nathalie PICCINI, célibataire, employée privée, née le 6 décembre 1973, à Esch-sur-Alzette (L), domiciliée à L-6832 Betzdorf, 12, rue d'Olingen.

3.- Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature conjointe des deux gérants.

DONT A CTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Yandengo BLAISE, Nathalie PICCINI,, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 février 2012. Relation GRE/2012/622. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 6 avril 2012.

Référence de publication: 2012042333/123.

(120055923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Alpha Strategy Premium, S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 147.972.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 2 mai 2011

En date du 2 mai 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De renouveler le mandat de CLERC, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et Revision Comptable en tant que réviseur d'entreprise pour une période d'un an venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 3 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ALPHA STRATEGY PREMIUM

BNP Paribas Securities Services

Référence de publication: 2012043987/16.

(120058928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Interchauffage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 6, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.024.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zwölf.

Den siebenundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Klaus Christian BOESEN, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66706 Perl, Bübinger Str. 4.

2.- Herr Benedikt COLLMANN, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66706-Perl-Oberleuken, St. Gangolfstr. 12.

3.- Herr Christian SCHMITZ, Heizungsbaumeister, wohnhaft in D-54450 Freudenburg, Kolpingstrasse 1.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Interchauffage S.à r.l."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mondorf-les-Bains.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand alle Installateur- und Heizungsbauarbeiten, die Montage von Solar- und Sanitäranlagen sowie die Montage von Lüftungs- und Klimaanlage.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt FÜNFZEHN TAUSEND EURO (€ 15.000,-) und ist eingeteilt in ein hundert fünfzig (150) Anteile mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Klaus Christian BOESEN, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66706 Perl, Bübinger Str.	
4, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Benedikt COLLMANN, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66706-Perl-Oberleuken, St. Gangolfstr.	
12, fünfzig Anteile	50
3.- Herr Christian SCHMITZ, Heizungsbaumeister, wohnhaft in D-54450 Freudenburg, Kolpingstrasse	
1, fünfzig Anteile	50
Total: ein hundert fünfzig Anteile	150

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist und jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sonder-vollm acht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von FÜNFZEHN TAUSEND EURO (€ 15.000.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2012.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000,-).

Erklärung

Die Kompargenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Christian SCHMITZ, Heizungsbaumeister, wohnhaft in D-54450 Freudenburg, Kolpingstrasse 1.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5634 Mondorf-les-Bains, 6, route de Luxembourg.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. C. BOESEN, B. COLLMANN, C. SCHMITZ, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 mars 2012. Relation: ECH/2012/541. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 10. April 2012.

Référence de publication: 2012042620/109.

(120056482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Asteri Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 138.191.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 mars 2012 que:

- Le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle au 26-28, Rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

- En outre, il résulte de changements d'adresses que Madame Valérie WESQUY (Président et Administrateur de la société) est domiciliée au 19, boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg et que Monsieur Roberto DE LUCA (Administrateur de la société) est domicilié 26-28, Rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012043999/15.

(120058827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

ATAG Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.008.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal en date du 3 avril 2012.

Il résulte du procès-verbal que les mandats des trois administrateurs, Erich MAEDER, Herbert KUMBARTZKI et Urs HOFMANN, ont été reconduits.

Le mandat des 3 administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

Il résulte du procès-verbal que le mandat du commissaire aux comptes, Fritz KRATZER, a été reconduit.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044001/16.

(120058472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Iberlux Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.479.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société IBERLUX INVESTMENT SA, qui s'est tenue extraordinairement en date du 15 Mars 2012 au siège social que:

Mr. Gary Dennis avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg à été nommé administrateur de la société avec effet au 15mars 2012 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018 en remplacement de Mlle Cindy Reiners démissionnaire avec effet au 15 Mars 2012.

Les mandats des administrateurs, Mr Anton Baturin et Monsieur Graham J. Wilson ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Le mandat de Mr Andrew Mann en tant que Commissaire au Comptes de la société à également été renouvelé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2012044162/20.

(120058931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Trident Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.648.

—
Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre en considération ma démission de ma fonction de gérant de votre société, Trident Luxembourg 1 S.à r.l. (RCS 107648), et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 avril 2012.

IBS & PARTNERS SA

Référence de publication: 2012044232/11.

(120058633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.
